

GUIDE DE LA FORMATION

Diplôme : Diplôme d'accès

aux études universitaires

option B (DAEU B)



2022

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Cadre juridique

Arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires Arrêté du 15 février 2001 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires (Vanuatu)

Objectifs

Le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) est un diplôme national de niveau 4 (selon le cadre national des certifications professionnelles), qui confère les mêmes droits que le baccalauréat.

Le DAEU, véritable diplôme de la seconde chance, répond principalement à quatre objectifs principaux :

- reprise d'études supérieures (Licence, DUT, BTS, etc.),
- insertion ou promotion professionnelle,
- mise à niveau et formation en culture générale,
- préparation de concours de catégorie B de la fonction publique pour lesquels le baccalauréat est exigé, sauf disposition statutaire particulière.

Compétences visées

Le DAEU est inscrit au Registre nationale des certifications professionnelles (RNCP – Réf : <u>28217</u>) ainsi qu'au Registre des certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie (RCPNC – Réf : *en attente de publication*).

Il atteste des compétences suivantes :

- Identifier et présenter, le cas échéant, l'objet d'une demande
- Actualiser les informations mises à la disposition de la structure en réalisant une recherche documentaire, sur internet ou dans des lieux préalablement identifiés
- Répertorier et indexer des documents à classer
- Appliquer la réglementation pour archiver des dossiers et des documents relatifs aux activités de la structure
- Identifier les éléments nécessaires pour renseigner des formulaires administratifs ou spécifiques à la structure
- Renseigner de manière adaptée les éléments nécessaires pour constituer et suivre des dossiers administratifs en se conformant à la règlementation en vigueur
- Analyser ses actions et proposer des solutions correctives
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter et produire de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe
- Documenter un sujet en identifiant, en sélectionnant et en analysant diverses ressources avec un esprit critique
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
- Répondre à une demande en développant une argumentation avec un esprit critique
- Informer, conseiller, communiquer en se servant aisément des différents registres d'expression de la langue française et en s'assurant de la compréhension des interlocuteurs
- Apporter des conseils appropriés au regard d'un sujet concernant l'activité de la structure

Conditions d'accès

Le DAEU s'adresse à toutes celles et ceux qui n'ont pas le baccalauréat.

Sont admis à suivre la formation et à passer les épreuves, les candidates et candidats ayant interrompu leurs études initiales depuis au moins deux ans.

Des dispositions spécifiques existent pour les candidates et candidats au DAEU de nationalité vanuataise et pour les centres de préparation et d'examen au Vanuatu (arrêté du 15 février 2011 susmentionné).

Organisation de la formation

Le DAEU B à l'UNC est proposé au sein de 4 centres de préparation et d'examen au Vanuatu :

- Agence Universitaire de la Francophonie (Port-Vila, Efate),
- Lycée Antoine de Bougainville (Port-Vila, Efate),
- Lycée de Montmartre (Port-Vila, Efate),
- Lycée de Luganville (Luganville, Esperitu Santo).

Les disciplines du DAEU B sont les suivantes :

- deux disciplines obligatoires :

- français,
- mathématiques.

- deux disciplines optionnelles :

choisies par les candidats et candidates dans une liste établie par le conseil d'administration de l'université. Les disciplines optionnelles proposées à l'UNC peuvent varier en fonction du centre dans lequel les candidats suivent leur formation.

	Disciplines obligatoires		Disciplines optionnelles (2 au choix pour l'examen final)						
Centres / Disciplines	Français	Mathématiques	Physique	Chimie	Sciences de la vie	Sciences de la Terre	Économie	Gestion	
AUF	Х	x	Х	Х	Х	Х	Х	х	
Lycée Bougainville	Х	х	Х	Х	Х	Х	Х	х	
Lycée Montmartre	Х	х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	
Lycée Luganville	Х	х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	

Des séquences pédagogiques supplémentaires peuvent être proposées pour tenir compte du profil des candidates et candidats (voir maquette de la préparation au sein de chaque centre).

Les enseignements peuvent être organisés en présentiel et/ou à distance, en fonction du centre de préparation.

Chaque centre est libre d'ouvrir aux candidates et candidats l'ensemble des enseignements dispensés dans son centre (toutes disciplines). Toutefois, les candidates et candidats ne peuvent se présenter à l'examen final que pour deux disciplines optionnelles, en plus des deux disciplines obligatoires. Leur choix peut être opéré au plus tard au mois d'août de l'année d'inscription.

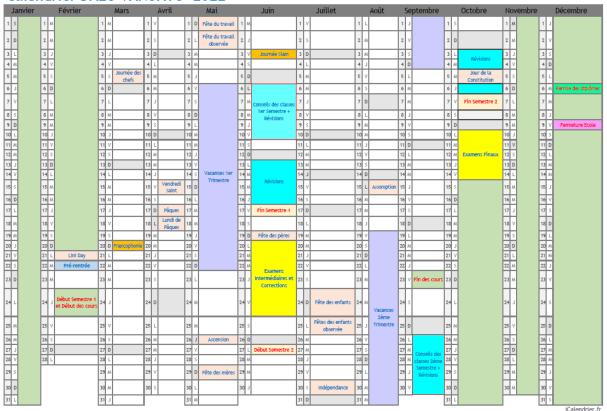
Calendrier des préparations et des examens

Selon les centres, les enseignements débutent entre février et avril. Le planning des enseignements de chaque centre est communiqué aux candidats au plus tard au début de la formation.

Les épreuves terminales, pour chaque discipline, ont lieu chaque année au mois d'octobre. Les dates des épreuves sont communes à l'ensemble des centres. Le planning des épreuves terminales est communiqué aux candidats de chaque centre au plus tard au mois d'août de l'année d'inscription.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2022

Calendrier DAEU VANUATU 2022



MAQUETTE PEDAGOGIQUE

Centres VANUATU

Unités d'Enseignements				
Matières obligatoires	Français	65,00		
Matières obligatoires	Mathématiques	95,00		
	Physique	50,00		
	Chimie	50,00		
Matières optionnelles	Sciences de la vie	50,00		
(choix de 2 options pour l'examen final)	Sciences de la Terre	50,00		
	Économie	50,00		
	Gestion	50,00		
TOTAL				

REGLEMENT DES ETUDES

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Seuls peuvent participer aux enseignements et aux examens les candidats régulièrement inscrits à l'Université de la Nouvelle-Calédonie, en DAEU B.

La participation aux enseignements est obligatoire pour passer les examens. Par dérogation, un candidat ayant déjà suivi la formation à l'UNC pour un enseignement donné (si elle ou il ne l'a pas validé) est autorisé à passer l'examen final en candidature libre les années suivantes.

Les conditions générales d'inscription, telles que fixées par la réglementation nationale, s'appliquent à l'UNC s'agissant notamment des délais et décompte d'inscription successives.

2. OBLIGATION D'ASSIDUITÉ

L'assiduité aux cours représente une condition essentielle de réussite au diplôme. Elle est formalisée par une feuille de présence signée par les candidates et candidats à chaque cours. Tout candidat ayant plus de trois absences non justifiées dans une unité d'enseignement ne pourra qu'après décision de l'enseignant se voir autorisé à se présenter à l'examen terminal

3. SESSION D'EXAMEN

La formation est évaluée en une session unique. L'évaluation est effectuée sous forme :

- d'un examen terminal écrit (ET) comptant pour 50% de la note finale pour la matière (EC).
- d'un contrôle continu (CC) comptant pour 50% de la note finale pour la matière (EC).

Par dérogation, les candidats libres mentionnés au 1. du présent règlement sont évalués uniquement via l'examen terminal (qui compte alors pour 100% de la note de l'EC).

Contrôle continu: 50%

Les candidats inscrits en présentiel (hors candidat libre, voir infra) sont inscrits en contrôle continu. Chaque épreuve est notée de 0 à 20 sans note éliminatoire.

- Devoirs (DV):

Chaque candidat doit remettre au cours de l'année entre 2 et 4 devoirs (surveillés ou en autonomie) par unité d'enseignement. L'assiduité et le fait de rendre régulièrement des devoirs sont nécessaires à la réussite et les notes obtenues feront partie du contrôle continu qui compteront pour 1 tiers de la note finale de contrôle continu.

AVERTISSEMENT : Les candidats doivent rendre leur devoir à la date indiquée. Aucun devoir ne sera accepté hors délais et la note de zéro sera attribuée au devoir concerné.

- Devoir sur table (DST):

Un DST est réalisé pour chaque matière dans les conditions de l'examen final, la note obtenue fera partie du contrôle continu qui comptera pour **2 tiers de la note finale de contrôle continu**. Ces épreuves permettront de situer et de réadapter la méthodologie de travail si besoin. Tout candidat absent doit fournir un justificatif d'absence au service de la formation continue dans les 72 h ouvrables (3 jours). En cas d'absence justifiée à une ou toutes les épreuves, seule est prise en compte la note de l'examen terminal, une absence injustifiée ne peut donner lieu à une épreuve de remplacement et le candidat absent obtient la note de zéro.

Examen final: 50%

Le candidat se présente en octobre pour l'examen final et les révisions portent sur l'ensemble du programme. Une absence à une épreuve d'examen terminal ne peut donner lieu à une épreuve de remplacement. Le candidat absent obtient la note de zéro.

- Date de l'examen final

La date des épreuves d'examen (ET) sera envoyée par courriel aux candidats et affiché à l'UNC dans un délai de rigueur de quinze jours avant le début de l'épreuve. Ce courriel vaut convocation générale.

- Lieu de l'examen final

Les examens se déroulent dans les centres agréés par l'UNC au Vanuatu. Les candidates et candidats doivent se présenter sur les lieux de l'examen 30 minutes avant le début des épreuves munis de leur carte d'étudiant ou d'une pièce d'identité.

4. DÉLIBÉRATIONS DE JURY

Le jury, dont la composition est arrêtée par le président de l'UNC, est présidé par un professeur ou un maître de conférences désigné par le président de l'UNC et est composé à minima des responsables pédagogiques et référents disciplinaires. D'autres enseignantes et enseignants intervenant dans la formation peuvent être désignés comme

membres du jury.

A l'issue des évaluations, le jury délibère et proclame les résultats, ces derniers sont affichés à l'UNC et communiqués à chaque responsable de centre de préparation et d'examen concerné.

Le jury peut accorder des points jury, à la matière ou au diplôme.

Sont déclarés admis au DAEU les candidates et candidats :

- ayant subi les épreuves (CC+ET ou seulement ET pour les candidatures libres et le cas échéant pour les candidats incarcérés) correspondant aux deux matières obligatoires et à deux épreuves optionnelles;
- ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 sur l'ensemble des quatre épreuves susmentionnées, sans note éliminatoire (principe de compensation entre les résultats des épreuves).

Le candidat n'ayant pas obtenu le DAEU mais ayant obtenu une note supérieure ou égale 10 sur 20 à une ou plusieurs épreuves conservent le bénéfice de leurs résultats à cette ou ces épreuves et du principe de compensation les années suivantes, sauf en cas d'interruption d'études et/ou sauf décision plus favorable accordée par le jury plus favorable à la candidate ou au candidat concerné.

Bénéficient également de ce dispositif les candidats ne présentant qu'une partie des épreuves à l'occasion d'une session d'examen, sous réserve de ne pas interrompre leur cursus.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Centres ouverts : VANUATU

DAFIL oution D		Session unique			
DAEU option B	Durée	CC (50%)	Examen final (50%)		
Français (obligatoire)	65h	2/3 DST+ 1/3 DV	Écrit	4h	
Mathématiques (obligatoire)	95h	2/3 DST+ 1/3 DV	Écrit	4h	
Physique	50h	2/3 DST+ 1/3 DV	Écrit	3h	
Chimie	50h	2/3 DST+ 1/3 DV	Écrit	3h	
Sciences de la vie	50h	2/3 DST+ 1/3 DV	Écrit	3h	
Sciences de la Terre	50h	2/3 DST+ 1/3 DV	Écrit	3h	
Économie***	50h	2/3 DST+ 1/3 DV	Écrit	3h	
Gestion***	50h	2/3 DST+ 1/3 DV	Écrit	3h	

*** uniquement aux Centres du Vanuatu

Pour rappel : peuvent être évalués sur le seul résultat obtenu à l'examen final (100% de la note) uniquement les candidats libres (selon définition du 1. du règlement des études) ainsi que les candidats incarcérés.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

